



La langue française dans les entreprises françaises

L'année 2008 a été déclarée « année internationale des langues » par les Nations Unies et, l'an dernier, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution sur le multilinguisme, tandis que l'UNESCO, dont le siège est à Paris et où le français joue encore un rôle important, a adopté une convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

N'est-ce pas l'occasion, dans ces conditions, et au moment d'une mondialisation galopante, de la nécessité d'échanges accrus de toute nature entre les nations et du développement international de beaucoup d'entreprises françaises, de se poser la question de la place du français dans l'entreprise, dans ses relations avec ses actionnaires, ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et les collectivités locales où elle exerce ses activités, et ce au niveau français, européen et international ?

En France, l'inscription du français dans la Constitution comme langue de la République et la loi Toubon imposant son usage donneraient la réponse, bonne ou mauvaise, mais conforme à la volonté du peuple souverain, si cette loi, sur laquelle on n'est jamais revenu, avait été appliquée. Mais on n'a jamais eu un courage suffisant dans la sphère publique pour mettre en accord les dispositions, souvent coûteuses, adoptées pour la défense et la promotion du français avec les comportements réels des hommes politiques, des fonctionnaires, et plus généralement de nos élites tant du secteur public que du secteur privé et ce notamment pour ce qui représente l'avenir : la recherche et l'innovation¹.

D'un côté, le ministère de la Culture lance le site internet www.franceterme.culture.fr pour assurer la diffusion du français et combler les lacunes de son vocabulaire et, rattachée au Premier ministre, la Commission générale de terminologie et de néologie, composée d'éminents intellectuels de diverses disciplines travaille utilement dans le même sens (mais qui en France connaît son existence ?).

D'un autre côté, l'actuelle ministre de l'Enseignement supérieur, allant dans le sens d'une partie des intellectuels français, déclare à Bruxelles qu'elle ne milite pas pour imposer l'usage du français dans les institutions européennes. Plus récemment, elle a décidé de faciliter l'usage de l'anglais à l'université en y finançant des heures de cours².

En Europe, où se joue en grande partie l'avenir de nos entreprises, on ne peut se résigner au déclin continu du français dans toutes les institutions européennes. On aurait pu à la rigueur comprendre que l'allemand devienne une langue très usitée en Europe puisque c'est celle de la première puissance économique européenne et la langue la plus parlée dans l'Europe des 27 !

Mais l'anglais, ou plutôt l'anglo-américain, est la langue du seul pays parmi les principaux pays de l'Union européenne qui veuille limiter l'Europe à un simple marché unique. Il faut rappeler que le français fut la langue de travail du Marché Commun jusqu'à l'arrivée de l'Angleterre, qui y était entrée grâce à Georges Pompidou, lequel avait

dit que si le français ne restait pas la première langue de travail de l'Europe, « *alors, l'Europe ne sera jamais tout à fait européenne* »³.

Face à cette incohérence coûteuse (la France a le deuxième réseau diplomatique au monde, elle finance radios et télévisions de langue française pour maintenir le rayonnement international du français...) et face au mépris ainsi affiché vis-à-vis des milliers de militants de l'Alliance Française à travers le monde, qui se battent pour maintenir l'intérêt pour notre langue et des Instituts et lycées français à l'étranger, l'entreprise, privée ou publique, étroitement imbriquée dans la vie des citoyens, ne peut éluder la question de l'usage ou non de la langue française, tant à l'intérieur de l'entreprise que dans ses relations avec le monde extérieur.

C'est notamment grâce à une entreprise (publique), Hydro-Québec, dans les années 60, au temps de la « révolution tranquille » du Premier ministre du Québec, Jean Lesage, que le français a pu s'y maintenir dans la vie des affaires, malgré l'emprise croissante de l'anglo-américain dans toute l'Amérique Nord. En dépit du déclin démographique actuel des francophones du Canada, beaucoup de mots techniques y sont créés (tel le courriel) et la langue y est bien vivante.

Il est clair que la défense du français n'est pas un but en soi pour l'entreprise et que celle-ci doit rester ouverte sur l'extérieur et utiliser, dans les pays où elle s'implante, la langue de ses interlocuteurs, indissociable de leur culture, de leur façon de traiter et négocier avec des particularités et des nuances qui n'apparaissent pas toujours si on leur parle en français ou en anglais, même si cette dernière langue est l'actuelle « lingua franca » (terme qui désignait le français médiéval d'oïl du 11^{ème} au 14^{ème} siècle, langue alors internationale de l'Angleterre jusqu'au Proche-Orient, du fait des croisades et de la conquête de l'Angleterre par les Normands).

Ce qui s'applique aux pays où l'on s'implante, où on veut exporter, investir et avec lesquels on veut commercer, doit d'abord s'appliquer en France même, pour que la vie de l'entreprise se développe en harmonie avec celle des Français.

Comme l'a écrit Abdou Diouf, ancien Président du Sénégal et actuel Secrétaire général de la Francophonie, « *l'usage de la langue de son choix en tant qu'il détermine la capacité à communiquer, à comprendre, à se faire comprendre et donc à défendre ses intérêts est un droit fondamental* » : c'est, dans l'entreprise, un droit que peut invoquer le salarié, le client, le fournisseur...

Ne pas en tenir compte, peut avoir des conséquences graves. La surirradiation à l'hôpital Jean Monnet d'Epinal il y a deux ans, avait pour origine que le logiciel de contrôle était en anglais, sans avoir été traduit, contrairement à la loi française. Sans en arriver là, combien d'ambiguïtés, de contradictions sont liées à l'usage en français d'expressions anglaises !

Il ne faut pourtant pas craindre, outre mesure, l'invasion de mots étrangers et notamment anglais : après tout, aux 19^{ème} et 20^{ème} siècle,

¹ Pourtant 9 000 chercheurs de toutes disciplines ont signé une pétition lancée le 15 février 2008, qui vient d'être adressée à l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), où ils réclament le droit de continuer à publier en français et que ces publications soient prises en compte dans leur évaluation. Sinon on perdrait non seulement le français, mais aussi une façon de penser liée à la structure et aux nuances de la langue française.

² Ce qui peut se comprendre pour la publication d'articles en anglais mais ne devrait pas empêcher leur publication également en français pour la meilleure compréhension des étudiants. Une connaissance de l'anglais dans les grandes écoles et universités est souhaitable, si l'enseignement y reste essentiellement en français : ce n'est pas en adoptant l'anglais qu'elles pourront vraiment concurrencer les meilleures universités américaines, plus prestigieuses, et attirer plus d'étudiants de valeur, alors que beaucoup d'entre eux sont intéressés par la culture française, y compris ceux de pays d'avenir comme la Chine.

³ Dans l'élaboration de ses projets législatifs, la Commission européenne impose parfois des calendriers très courts. Dans de nombreux domaines, par exemple celui des assurances, tout se fait en anglais, ce qui donne un avantage considérable aux Anglais. Ils peuvent, mieux que tous les autres, inonder les groupes de travail de contributions très lourdes et complexes. Les Français, malgré les formations dispensées, perdent du temps à comprendre ces contributions et à y répondre en anglais. Les Anglais ayant bien compris tout cela, peuvent en abuser. C'est avec leur capacité de « lobbying », une des raisons de leurs succès bruxellois.



cette invasion existait déjà et le français n'en est pas moins resté une langue vivante et même créatrice de mots et de concepts.

Certains mots sont entrés tels quels dans notre langue, seule la prononciation étant francisée et les mots « *tunnel* », « *wagon* » ou « *rail* » n'ont pas empêché l'industrie ferroviaire française de briller dans le monde. D'ailleurs, les techniques évoluant, certains mots étrangers, après avoir été acclimatés en France, ont disparu d'eux-mêmes : le mot « *steamer* », qui figure dans un célèbre poème de Mallarmé a disparu avec les bateaux à vapeur.

Ce qu'il ne faut pas, par contre, en particulier avec la langue anglaise (dont plus de la moitié des mots ayant une origine liée à la conquête par les Normands, sont très voisins de mots français, mais ont évolué différemment), c'est arriver à des usages malencontreux de mots mal compris. Ceux qui défendaient, pour des raisons estimables, qu'en ce qui concerne le développement le mot « *sustainable* » ne pouvait être traduit par « durable », devaient constater que le mot français « soutenable » a un sens différent et signifie « qui peut-être soutenu par des raisons plausibles » (Petit Robert). Les années récentes ont tranché et seul le mot « durable » s'est imposé.

C'est d'ailleurs l'usage qui consacre ou non un mot : certains mots français, pourtant créés après des découvertes ou des produits venus d'ailleurs avec leurs mots anglo-américains, ont pratiquement éliminé ceux-ci : « informatique » a éliminé « *data processing* », « ordinateur » a supplanté « *computer* » et « baladeur » le « *walkman* », mais un mot pourtant très bien formé et conforme au génie de la langue, tel que « bouteur » n'a pu s'imposer face au « *bulldozer* » anglais, épaulé par l'industrie américaine des matériels de travaux publics.

Si le français continue à créer des mots (et il le fait au Québec et en Afrique francophone tout autant qu'en France), il ne faut pas trop s'inquiéter de ce raz-de-marée de mots étrangers (même si le raz-de-marée, dans son sens originel, n'est autre que le tsunami, mot japonais qui a exactement la même signification mais a notre faveur car il nous apparaît, à tort, comme correspondant mieux à une catastrophe naturelle de grande ampleur).

Dans le cadre de l'entreprise, beaucoup de mots et d'expressions relatifs à la finance, au marketing, au management (deux mots anglais définitivement introduits dans notre langue), à la stratégie, aux ressources humaines (sans parler, bien sûr, de la recherche et du développement, envahis par l'anglo-américain) sont directement empruntés à l'anglais, et cela a surtout pour inconvénient que les théories et méthodes managériales américaines, qui se succèdent, ne sont pas toutes efficaces et/ou transposables en Europe. Mais dans de nombreux cas, on pourrait trouver des équivalents français compréhensibles par tout le monde : pourquoi, par exemple, les spécialistes de ressources humaines parlent-ils de « *talent management* » alors qu'il s'agit du « management des talents », expression plus conforme d'ailleurs à la structure de la langue française ?

Tout ce qui précède montre l'intérêt primordial de maintenir le français en France, mais sans vouloir faire de la langue française un outil impérialiste (comme le fait, sans le dire, à travers le monde, l'anglais, véhicule des universités anglo-saxonnes, de l'industrie et de la finance internationales au profit, d'abord, de l'économie du monde anglophone), il faut souligner la singularité du français et les atouts dont il dispose encore.

Grâce à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, le français est l'une des six langues internationales des Nations Unies (avec l'anglais, l'espagnol, le russe, le chinois et l'arabe). La France ayant été un des pays fondateurs du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, dont les capitales Strasbourg et Bruxelles sont francophones, le français a longtemps joué un rôle prééminent et, malgré ce que nous avons dit, devrait encore pouvoir jouer un rôle européen majeur, par exemple sur le plan juridique et du droit, en raison de la clarté de la langue⁴. La décolonisation a fait, en outre, que de nombreux pays surtout en Afrique ont le français comme langue officielle ou comme langue des affaires.

Enfin, toutes les Associations Internationales dans les domaines techniques que je connais (le génie civil, l'énergie, l'eau et l'environnement) étaient bilingues français-anglais jusqu'en 1950. Depuis lors, la position du français s'est étiolée, voire a disparu, mais le français joue encore un rôle, par exemple à l'AIPCN (Association Internationale Permanente des Congrès de Navigation) dont le siège est à Bruxelles et à la C.I.G.B (Commission Internationale des Grands Barrages) dont le siège est à Paris. On fête, cette année, à l'UNESCO, le centenaire de l'Institut International du Froid, dont le siège est à Paris et où le bilinguisme français-anglais est encore assuré.

Favoriser l'usage de la langue française dans les rapports internationaux, ce qui pour une large part est une question de volonté et de ténacité, serait très favorable à l'économie de la France et à l'exportation de ses entreprises. Mais comme le précisait Alexandre Grandazzi, membre de la Commission générale de terminologie et de néologie : « *L'enjeu, c'est que l'audience du français ne s'étiole pas et qu'il ne soit pas mis hors jeu. Si une langue ne nomme plus la nouveauté, l'innovation avec ses propres mots, elle s'exclut elle-même de la modernité* ».

Nota :

Cet article correspond à une opinion personnelle. Mais je me permets de préciser pour que l'on ne considère pas, sans réflexion, cette défense du français comme désuète, que, lorsque j'étais en activité, j'ai présidé des conseils d'administration de sociétés du groupe de la Lyonnaise des Eaux à New York, Chicago et Londres où les conseils se tenaient exclusivement en anglais et que j'ai participé comme président ou administrateur à des conseils en Espagne et en Argentine, qui se tenaient en espagnol (dont j'ai appris les rudiments alors que j'avais plus de 50 ans). J'ajoute qu'ayant vécu la disparition du français lors de la fusion de l'Association Internationale des Distributions d'Eau (AIDE – IWSA) bilingue avec une Association exclusivement anglophone pour créer l'IWA, et ayant été en 1996 l'un des fondateurs du World Water Council (WWC – Conseil Mondial de l'Eau) dont j'ai été vice-président jusqu'en 2003, j'ai l'expérience de la difficulté, face à l'anglais, du français et d'ailleurs de toutes les autres langues, à exister : bien que le siège du WWC ait pu être établi à Marseille et qu'il ait été créé sous forme d'une association loi 1901 avec des statuts officiels déposés en français, la langue unique de travail a été, dès l'origine, l'anglais.

René Coulomb, Président d'honneur de la Société Hydrotechnique de France, Administrateur de l'ACADI (Association des Cadres Dirigeants de l'Industrie pour le progrès social et économique).

⁴ Voir renvoi 3.